

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 11 mars 2019, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé au 1355, 32<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 5 143 046 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre, pour un agrandissement, une somme des marges latérales de 6,3 mètres, et ce, bien que la grille des normes d'implantation numéro 21B/38B prévoit une somme des marges latérales minimale de 9,1 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 21 février 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of March 11, 2019, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law on zoning (2710), regarding the immovable located at 1355, 32<sup>e</sup> Avenue on lot bearing the number 5 143 046 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- to allow a sum of lateral setbacks of 6.3 metres for an expansion, despite the fact that table of land use standards no. 21B/38B stipulates a minimum lateral setback of 9.1 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this February 21th, 2019.